

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Paris Gare du Nord (75010)**

La convention d'occupation signée le 30 septembre 2016 entre SNCF Gares & Connexions et la société Cabosse et Associés pour une durée de sept (7) ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 3 signé en date du 25 mars 2022.

« Vente de chocolats, confiseries, produits sucrés, boissons chaudes ou froides, livres et tout accessoire se rapportant à ces produits »

Cet avenant, dont l'objet est d'accompagner l'occupant afin d'assurer la valorisation du domaine public, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.